

ASBL Pays des 4 Bras

Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2019

Procès-Verbal

Lieu :

Salle du conseil communal de l'administration de Villers-la-Ville
37, Rue de Marbais
1495 Villers-la-Ville

Membres présents :

Membres publics :

- Commune de Les Bons Villers, représentée par E. Wart et N. Meurs
- Ville de Genappe, représentée par V. Girboux, B. Huts et S. Donny
- Commune de Villers-la-Ville, représentée par D. Haulotte, M. Frère-Richard et N. El Abassi

Membres privés :

- Abbaye de Villers, représentée par P. Fautré
- APIVAL, représenté par R. Walmacq
- Centre culturel de Genappe, représenté par E. Lavaux
- Cercle des Artistes et Artisans de Villers-la-Ville, représenté par V. Feron
- Cercle Royal Art et Récréation, représenté par Ph. Galloy
- Chemins 141, représentée par C. Wibo
- CODERM, représenté par L. Michaux
- Ferme de la Chapelette, représentée par F. Fostier
- Sports et découvertes, représentée par E. Schellens
- Softwair sprl, représenté par A. Pignatelli
- Syndicat d'Initiative de Genappe, représenté par S. Hermans
- Syndicat d'Initiative de Ligny-Sombreffe, représenté par B. Histace
- J. Taminiaux, citoyen

Procurations:

- B. Histace porte la procuration de L. Deffense représentant le Syndicat d'Initiative de Villers-la-Ville.
- C. Wibo porte la procuration de M. Fourny représentant Environnement-Dyle.
- E. Wart porte la procuration de Mme Loriau-Corbisier représentant la commune de Les Bons Villers.
- D. Haulotte porte la procuration de Ph. Vanhollebeke représentant la commune de Villers-la-Ville.

Membres en demande d'admission : Maison du Tourisme du Brabant Wallon, représentée par S. Bury

Invités: D. Phukan, D. Deblaer, V. Damanet, A. Roland, C. Theys, C. Voglaire, L. Fernandez, N. Rosen, V-A. Dumont, O. Servais.

Secrétaire de séance: A. Thise, coordinatrice du GAL

Excusés: P. Druart (GRACQ), E. Struyf (citoyen), F. Theys (La Bruyère scrl), Jonathan Charles (Maison du Tourisme du Pays de Charleroi), A. Moreau (TOF Théâtre), M-C Corbisier (Cellule Solidarité Emploi), J. Delespesse (Le Monty asbl), J. Breton (Biométhane du Bois d'Arnelle, en demande d'admission), M. Rouffiange (Ville de Genappe)

Le quorum de présence des membres effectifs (présents ou représentés) est atteint. L'assemblée générale ordinaire peut débuter. La parité minimale membres privés/membres publics est atteinte.

La séance débute à 18h15.

Compte-rendu de la réunion:

Le président du GAL Pays des 4 Bras, Monsieur Wart, accueille l'assemblée avec un mot de bienvenue. Il remercie la commune de Villers-la-Ville d'accueillir l'assemblée en ses locaux. Il annonce ensuite que le conseil d'administration planifié dans la foulée de l'assemblée générale sera reporté au 14 mai, 18 heures.

Le président précise l'ordre du jour :

1. Approbation du PV de l'assemblée générale ordinaire du 23 avril 2018.
2. Nouveaux représentants des membres de droit
3. Comptes annuels - Rapport du commissaire aux comptes
4. Approbation des comptes annuels
5. Décharge aux administrateurs
6. Admission de nouveaux membres
7. Renouvellement du Conseil d'Administration
 - Désignation des représentants des communes (2 membres par commune)
 - Désignation des membres privés (9)
8. Approbation du budget de l'année 2019
9. Présentation des activités réalisées en 2018 et des activités prévues pour 2019
10. Divers

1. PV de l'AGO du 23 avril 2018 - approbation

Le PV de l'AG ordinaire du 23 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. Nouveaux représentants des membres de droit

Les 3 communes ont communiqué leur 4 représentants à l'AG, qu'ils proposent sur base de la clé d'Hondt, soit:

Pour Genappe :

- Vincent Girboux
- Benoît Huts
- Michaël Rouffiange
- Sandra Donny

Pour Villers-la-Ville :

- Philippe Vanhollebeke
- Delphine Haulotte
- Nadia El Abassi
- Martine Richard

Pour Les Bons Villers :

- Marie-Cécile Loriau
- Noëlle Meurs
- Emmanuel Wart
- Emilie Vancompernelle

Décision : L'assemblée générale valide ces nouveaux représentants à l'unanimité.

3. Comptes annuels 2018 - Rapport du commissaire aux comptes

L'année 2018 se solde par un bénéfice à reporter de 643,91 €, la perte de l'exercice à affecter étant de 5.084,22€ et le bénéfice reporté de l'exercice précédent étant de 5.728,13€.

Monsieur Taminiaux, commissaire aux comptes pour l'année 2018, a examiné les comptes 2018 de l'asbl et fait rapport à l'assemblée générale : les comptes sont tenus de façon rigoureuse et il n'a rien à signaler.

A la demande du président, il accepte de conserver la mission de commissaire aux comptes de l'asbl pour l'année 2019.

4. Approbation des comptes annuels 2018

Décision :

- Les comptes annuels sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée générale.
- L'assemblée générale nomme M. Taminiaux comme commissaire aux comptes pour l'année 2019.

5. Décharge aux administrateurs

Décision : A l'unanimité, l'assemblée donne décharge aux administrateurs pour les comptes 2018.

6. Admission de nouveaux membres

Trois candidatures ont été reçues :

- L'asbl Le MONTY, présentée par le Tof Théâtre et le Centre culturel de Genappe. Son représentant à l'AG est M. Delespesse.
- La Maison du Tourisme du Brabant Wallon, présentée par l'Abbaye de Villers et la commune de Bons Villers. Sa représentante à l'AG est Mme Bury.
- La sprl Biométhane du Bois d'Arnelle présentée par l'Abbaye de Villers et la commune de Bons Villers. Son représentant à l'AG est M. Breton.

Par ailleurs, la Maison de Tourisme de Villers en Brabant Wallon ne compte plus parmi les membres de l'asbl suite à sa dissolution.

Décision : L'assemblée générale valide l'admission de ces 3 nouveaux membres et acte la dissolution de la Maison du Tourisme de Villers en Brabant wallon.

7. Renouvellement du Conseil d'Administration

1. Désignation des membres publics (2 membres par commune)

Pour Genappe, les 2 représentants, proposés par la ville de Genappe comme administrateurs, ont déposé leur candidature pour être membre du CA comme membres publics. Il s'agit de :

- Vincent Girboux
- Benoît Huts

➤ Les 2 candidats sont désignés membres d'office. Il n'y a pas lieu de procéder à un vote.

Pour Villers-la-Ville, 2 représentants ont déposé leur candidature pour être membre du CA comme membres publics. Il s'agit de :

- Philippe Vanhollebeke
- Delphine Haulotte

➤ Les 2 candidats sont désignés membres d'office. Il n'y a pas lieu de procéder à un vote.

Pour Les Bons Villers, 3 membres ont déposé leur candidature pour être membre du CA comme membres publics :

- Emmanuel Wart
- Marie-Cécile Loriau
- Noëlle Meurs

M. Wart, représentant la commune de Les Bons Villers informe que Mme Loriau a entretemps retiré sa candidature.

➤ Les 2 autres candidats sont désignés membres d'office. Il n'y a pas lieu de procéder à un vote.

2. Désignation des membres privés

Ont déposé leur candidature pour être membre du CA (membres privés):

Nom du candidat	Structure représentée
Françoise Fostier	Ferme de la Chapelette
Emilie Lavaux	Centre Culturel de Genappe
Lucien Michaux	CODERM
Sarah Hermans	Syndicat d'Initiative de Genappe
Emilie Schellens	Asbl Sport et découvertes
Stéphanie Bury	Maison du Tourisme du Brabant Wallon
Patrick Fautré	Abbaye de Villers la Ville

Selon les statuts, il y a 9 places d'administrateurs pour les membres privés. Il n'y a pas lieu de procéder à un vote puisque le nombre de candidats administrateurs est inférieur (7).

Il y a une question concernant l'asbl Le Monty, qui ne figure pas parmi les candidats administrateurs. Mme Thise précise qu'elle a sollicité le Monty et lui a communiqué la procédure par mail (formulaire et date limite). M. Delespesse, le président de l'asbl a fait part par mail du fait qu'il ne souhaitait pas rejoindre le conseil d'administration.

Un autre point est soulevé concernant le conflit d'intérêt de 2 membres représentant la commune de Les Bons Villers tout en représentant un membre privé : le gîte de Joli-jean (Mme Meurs) et la Cellule Solidarité Emploi (Mme Loriau). Cette situation, même si elle n'est pas formellement interdite par les statuts, est incompatible avec la philosophie du programme LEADER qui distingue bien les membres publics des membres privés, philosophie qui se trouve traduite dans les statuts.

Mme Loriau a informé que le CA de la Cellule Solidarité Emploi serait renouvelé le 9 mai prochain. M. Robbeets sera le représentant désigné à l'AG de l'asbl Pays des 4 Bras. Mme Meurs, devra également trouver une solution pour éviter le conflit d'intérêt.

Décision: L'assemblée générale nomme les 13 administrateurs suivants :

- Benoît Huts
- Vincent Girboux
- Philippe Vanhollebeke
- Delphine Haulotte
- Noëlle Meurs
- Emmanuel Wart
- Françoise Fostier
- Emilie Lavaux
- Lucien Michaux
- Sarah Hermans
- Emilie Schellens
- Stéphanie Bury
- Patrick Fautré

8. Présentation des activités réalisées en 2018 et des prévisions d'activités pour 2019

A la demande d'un membre de l'assemblée générale, ce point est présenté avant le point relatif au budget 2019.

Les différentes actions réalisées en 2018 et les actions prévues pour 2019 sont présentées tour à tour par les chargés de mission du GAL. La présentation Powerpoint est jointe au présent compte rendu et en fait partie.

Décision : Le rapport d'activités 2018 et les prévisions d'activités 2019 tels que présentés sont approuvés à l'unanimité.

9. Approbation du budget de l'année 2019

Ce point qui était prévu en 8ème objet et a été déplacé en 9ème objet pour présenter d'abord les activités de 2018 et les projets de 2019 en point 8. Un membre de l'assemblée générale a en effet fait part de son souhait de pouvoir décider sur base de la connaissance des actions prévues. De façon plus générale, il souhaiterait disposer d'un budget plus détaillé. En particulier, il voudrait savoir quel est le coût des actions prévues.

M. Wart répond que cette façon de présenter le budget est conforme au canevas budgétaire du programme LEADER qui est par ailleurs un programme pluri-annuel. Les projets font aussi l'objet d'états d'avancement semestriels validés par un comité de projet.

Décision :

Le budget 2019 est approuvé.

10. Divers

- Le président propose que, en l'attente de la désignation du nouveau bureau exécutif lors du CA reporté au 14 mai, le bureau exécutif actuel garde son mandat pour les affaires en cours et son pouvoir de signature (paiement des salaires, ...). Cette proposition d'assurer une continuité administrative est acceptée par l'assemblée générale.
- Afin de pouvoir répondre aux exigences de dépôt de documents, le compte de séance sera envoyé par mail pour approbation. Si dans un délai de 15 jours passé cet envoi par mail, il n'y a pas de remarques, il sera considéré comme approuvé.

Le président lève la séance à 19h55.

Patrick Fautré,

Vice-Président

Emmanuel Wart,

Président